

Avis des Sociétés

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »

Siège social : Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir

La Société Tunisienne d'Email publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 octobre 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes **M Ahmed SAHNOUN** (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & **Mme Chiraz DRIRA** (CRG AUDIT).

Bilan SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

Actifs	Note	2024	2023
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		284 452	248 027
Moins : amortissements		<233 150>	<211 654>
	IV.1	51 302	36 373
Immobilisations corporelles		104 620 893	84 549 304
Moins : amortissements		<36 036 744>	<36 713 505>
	IV.2	68 584 149	47 835 799
Immobilisations financières		12 784 914	13 019 192
Moins : provisions		<3 147 146>	<1 708 193>
	IV.3	9 637 768	11 310 999
Total des actifs immobilisés		78 273 218	59 183 170
Autres actifs non courants	IV.4	3 003 295	5 690 348
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>81 276 514</u>	<u>64 873 518</u>
Actifs courants			
Stocks		24 341 544	27 161 772
Moins : provisions		<686 300>	<513 448>
	IV.5	23 655 244	26 648 324
Clients et comptes rattachés		26 103 158	38 142 638
Moins : provisions		<4 824 271>	<3 930 628>
	IV.6	21 278 887	34 212 010
Autres actifs courants		15 160 100	9 918 159
Moins : provisions		<205 033>	<205 033>
	IV.7	14 955 067	9 713 126
Autres actifs financiers	IV.8	697 168	6 946 974
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	217 186	363 672
<u>Total des actifs courants</u>		<u>60 803 552</u>	<u>77 884 106</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>142 080 066</u>	<u>142 757 624</u>

Bilan SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	2024	2023
Capitaux propres			
Capital	IV.10	34 513 514	34 513 514
Réserve légale	IV.10	656 890	656 890
Autres capitaux propres	IV.10	13 681 057	13 860 056
Résultats reportés	IV.10	<21 023 856>	<11 256 225>
Réserve spéciale de réévaluation légale	IV.10	7 013 452	-
Réserve spéciale de réévaluation libre	IV.10	16 018 520	-
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		50 859 577	37 774 235
Résultat de l'exercice	IV.10	<14 524 034>	<9 767 631>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		<u>36 335 543</u>	<u>28 006 604</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.11	40 710 165	38 207 356
Autres passifs non courants	IV.12	1 803 213	1 415 721
Total des passifs non courants		42 513 378	39 623 077
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	16 248 032	23 466 103
Autres passifs courants	IV.14	11 177 548	10 492 711
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.15	35 805 565	41 169 129
Total des passifs courants		63 231 145	75 127 943
<u>Total des passifs</u>		<u>105 744 523</u>	<u>114 751 020</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>142 080 066</u>	<u>142 757 624</u>

Etat de résultat SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	<i>2024</i>	<i>2023</i>
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	37 437 705	56 513 500
Autres produits d'exploitation	V.2	178 999	211 756
Total des produits d'exploitation		37 616 704	56 725 256
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis		<1 500 551>	<2 435 612>
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	<25 260 982>	<35 559 676>
Charges de personnel	V.4	<6 066 549>	<6 215 408>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	<10 415 630>	<9 742 129>
Autres charges d'exploitation	V.6	<3 741 992>	<5 169 883>
Total des charges d'exploitation		<46 985 703>	<59 122 708>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<9 368 999>	<2 397 452>
Charges financières nettes	V.7	<5 226 453>	<7 643 337>
Produits des placements	V.8	441 757	792 468
Autres gains ordinaires	V.9	12 500	93 300
Autres pertes ordinaires	V.10	<329 776>	<550 643>
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<14 470 972>	<9 705 664>
Impôt sur les sociétés		<53 062>	<61 967>
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<14 524 034>	<9 767 631>

Etat de flux de trésorerie SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	2024	2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		<14 524 034>	<9 767 631>
Retraitements pour :			
Amortissements et provisions		10 415 630	9 742 129
Quote-part subvention d'investissement		<178 999>	<178 999>
Encaissements liés aux titres de placement		-	11 619 250
Déc. affectés à l'acquisition de titres de placement		6 249 806	<12 212 766>
Variation des :			
Stocks		2 820 228	3 005 134
Créances clients		12 039 480	<1 804 092>
Autres actifs courants		<5 151 640>	2 277 825
Fournisseurs et autres dettes		<179 930>	13 509 712
<u>Flux de trésoreries provenant de l'exploitation</u>		<u>11 490 541</u>	<u>16 190 562</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Déc. liés à l'acq. d'immo. Et AA non courants		<2 566 945>	<7 315 856>
Déc/Enc. Nets affectés à l'acquisition d'immobilisations fin.		143 977	<4 796 127>
<u>Flux de trésoreries affectés à l'investissement</u>	VI.2	<u><2 422 968></u>	<u><12 111 983></u>
Flux de trésorerie liés au financement			
Encaissement des emprunts et des crédits de gestion		27 133 377	56 150 553
Remboursement des emprunts et des crédits de gestion		<40 295 749>	<62 427 477>
<u>Flux de trésorerie affectés au financement</u>	VI.3	<u><13 162 372></u>	<u><6 276 924></u>
Variation de trésorerie		<4 094 799>	<2 198 345>
Trésorerie au début de l'exercice		<7 808 729>	<5 610 384>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>		<u><11 903 528></u>	<u><7 808 729></u>

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Email S.A (« SOTEMAIL » ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2024 à 34.513.514 DT divisé en 34.513.514 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication des émaux de carreaux de céramiques, carreaux de faïence, grés et décorations ainsi que tous produits d'articles sanitaires.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

SOTEMAIL détient une participation de 99% dans la filiale russe "LTD KIT" et une participation de 58,5% dans la filiale tunisienne "IDEALE DE TRANSPORT SARL" créée en 2019. "LTD KIT" a été créée en 2015 en vue de promouvoir les exportations de la société dans la zone Eurasie. Toutefois, cette filiale a connu des difficultés opérationnelles depuis sa création. "LTD KIT" est actuellement en arrêt d'activité et n'a pas préparé d'états financiers depuis sa création. Par ailleurs, la participation de SOTEMAIL dans LTD KIT a été totalement provisionnée. En l'absence d'information financière sur cette filiale, SOTEMAIL ne peut pas établir des états financiers consolidés. Il est à noter que SOTEMAIL est-elle même filiale de la Société Moderne de Céramiques ("SOMOCER"), société cotée qui publie des états financiers consolidés incluant SOTEMAIL.

II. Faits marquants

1) Difficultés opérationnelles et financières

La société SOTEMAIL a connu des difficultés opérationnelles et financières courant les exercices 2022 2023 et 2024 et qui ont impacté négativement les performances et la situation financière de la société. Ces difficultés sont dues aux diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui a impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;
- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaînes d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières première au niveau mondial ;
- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulées enregistrées par SOTEMAIL et ayant atteint un niveau de 34.438 mille DT au 31 décembre 2024 (y compris la perte enregistrée en 2024 s'élevant à 13.414 mille DT).

Face à cette situation, la société a entrepris un nombre d'actions afin de redresser la situation financière de la société. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions tenues avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales
- Elargissement de la gamme des produits de la société (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier;
- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants;
- Reprise des importations des matières premières de l'Ukraine et identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement;
- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires.
- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances 2024 et 2025 pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale;
- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2025-2030 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière.

2) Administration Judiciaire

Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de SOTEMAIL et sa mise sous administration d'un mandataire judiciaire. Ce gel est levé suite à la désignation, par décision du tribunal de première instance de Monastir en date du 09 Mai 2024, d'un mandataire de justice chargé de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire.

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 17 février 2025, deux administrateurs judiciaires et un contrôleur ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement de l'administrateur précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération.

En date du 24 juin 2025, un troisième mandataire judiciaire a été ajouté pour former ainsi un comité de mandataire.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire.

Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 500 dinars, sont amortis intégralement. Les immobilisations sont enregistrées à leur prix d'achat hors taxes déductibles augmenté des frais directs d'acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Nature	Taux
Logiciels	33%
Constructions	2%
Matériel industriel - Constructions métalliques	3,33%

Installations techniques, matériel et outillage	3,33% et 6,67%
Matériel industriel à statut juridique particulier	3,33% et 6,67%
Matériel de transport	6,67% et 10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Grosses réparations	10%
Agencement, aménagement et installation	5%, 10% et 33%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par la constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

La société a procédé courant 2024 à un changement de méthode comptable en optant pour le modèle de réévaluation à la juste valeur pour les terrains et les constructions. À cet effet, la société a adopté la méthode de réévaluation prévue par la nouvelle Norme Comptable 5 relative aux immobilisations corporelles, telle qu'approuvée par l'arrêté de du ministère des Finances du 24 mars 2022. La réévaluation a été effectuée sur la base d'une estimation de la valeur de marché déterminée par un expert professionnellement qualifié. Cette méthode a été appliquée d'une façon prospective conformément à ladite norme.

Parallèlement, et conformément à l'article 20 du décret-loi n°21-2021 du 28 décembre 2021 relatif à la loi de finances pour l'année 2022, la société a également estimé la juste valeur des terrains et constructions en appliquant les indices de réévaluation prévus par le décret n°2022-297 du 28 mars 2022. La juste valeur déterminée par l'expert s'étant révélée supérieure à celle calculée selon les indices fiscaux, une partie de l'écart de réévaluation a été affectée à la réserve spéciale de réévaluation légale, tandis que le solde a été constaté au niveau de la réserve spéciale de réévaluation libre.

Cette opération a eu pour effet d'augmenter les capitaux propres au 31 décembre 2024 d'un montant de 23.031.972 DT.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui servent pour le financement de la construction d'un actif qualifié, sont capitalisées au niveau du coût dudit actif. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques, ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs tels que des frais de marketing spécifiques.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.

Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

Les placements à long terme comprennent :

- a- Les titres de participation :** Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.
- b- Les titres immobilisés :** Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des

gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme.

Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Logiciels	254 452	218 027
Fonds commercial	30 000	30 000
Immobilisations incorporelles brutes	284 452	248 027
Amortissement Logiciel	<223 025>	<203 029>
Amortissement Fonds commercial	<10 125>	<8 625>
Immobilisations incorporelles nettes	51 302	36 373

IV.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Terrains	7 393 081	2 327 442
Constructions	26 520 625	12 763 027
Constructions à statut juridique particulier	1 363 387	1 363 387
Matériels de transport	327 024	327 024
Matériels de transport à statut juridique particulier	1 216 079	1 216 079
Matériels industriels à statut juridique particulier	4 028 957	4 028 957
Matériels informatiques	309 549	306 442
Matériels de bureaux	110 302	108 032
Matériels industriels	57 038 191	56 154 098
Agencements et aménagements divers	5 071 873	5 071 873
Immobilisations en cours	1 241 825	882 942
Immobilisations corporelles brutes	104 620 893	84 549 304
Amortissements cumulés	<36 036 744>	<36 713 505>
Immobilisations corporelles nettes	68 584 149	47 835 799

IV.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Titres de participation (<i>voir Note IV. 3.1</i>)	8 553 128	8 553 128
Titres de placements non courants (*)	447 202	447 202
Dépôts et cautionnements	632 809	632 809
Prêt à long terme AB Corporation	1 546 648	1 429 999
Prêt à long terme Somocer Négoce	1 552 122	1 759 072
Fonds de garantie	53 005	196 982
Immobilisations financières brutes	12 784 914	13 019 192
Provision pour dépréciation	<3 147 146>	<1 708 193>
Immobilisations financières nettes	9 637 768	11 310 999

(*) Les titres de placements non courants au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2024</i>	<i>Provision pour dépréciation</i>	<i>Solde Net au 31/12/2024</i>
Placement STB	197 200	123 220	73 980
Placement SANIMED	250 002	175 988	74 014
Total	447 202	299 208	147 994

IV.3.1 Titres de participation

Les titres de participations au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2024</i>	<i>% de détention</i>	<i>Provision pour dépréciation</i>	<i>Solde Net au 31/12/2024</i>
A.B.C	2 700 000	21,90%	-	2 700 000
SAPHIR	75 000	15%	75 000	-
SOMOSAN	50 000	0,40%	50 000	-
SOMOCER NEGOCE	1 010 000	33,67%	1 010 000	-
LTD KIT	214 128	99%	214 128	-
S.M.C	340 000	27,63 %	-	340 000
3S Trading	100 000	9,10%	100 000	-
SOMOCER de Transport SARL (**)	1 025 000	58,50%	-	1 025 000
SANIMED	3 003 000	11,71%	1 368 810	1 634 190
Media Plus	30 000	30,00%	30 000	-
Ste Périmètre de gestion	6 000	0,05%	-	6 000
Total	8 553 128		2 847 938	5 705 190

(**) La société « SOMOCER de Transport SARL » est détenue à raison de 58,5% par SOTEMAIL, 39,7% par SOMOCER et 1,8% par SMC. Le contrôle exclusif effectif sur cette filiale est exercé par la société mère SOMOCER et non pas par la société SOTEMAIL. En effet, le Directeur Général de SOMOCER est lui-même Gérant de la société « SOMOCER Transport SARL ». Par ailleurs, les politiques opérationnelles et financières sont fixées au niveau du management de SOMOCER.

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2024</i>	<i>31.12.2023</i>
Frais préliminaires (i)	16 476 326	15 089 083
Charges à répartir (ii)	1 884 620	1 884 620
Autres actifs non courants bruts	18 360 946	16 973 703
Amortissements & résorptions	<15 357 651>	<11 283 355>
Autres actifs non courants nets	3 003 295	5 690 348

(i) La résorption des frais préliminaires a été calculée sur la base d'un taux annuel de 33%.
Les Frais préliminaires de l'exercice sont relatifs aux charges supportées par la société dans le cadre du développement de nouveaux articles de produits finis appartenant à la catégorie grès et faïence.

(ii) La résorption des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire. La période de résorption est répartie comme suit :

- Les frais de participation aux foires et la location de l'espace publicitaire : 2 ans
- Les frais de publicité : 3 ans

IV.5 Stocks

Les stocks se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Stocks de matières premières & consommables	5 883 497	7 203 174
Stocks de produits finis et en cours	18 458 047	19 958 598
Total des stocks bruts	24 341 544	27 161 772
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<665 189>	<492 337>
Provisions pour dép. des stocks de matières premières	<21 111>	<21 111>
Total des stocks nets	23 655 244	26 648 324

IV.6 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Clients ordinaires	17 558 929	23 199 981
Clients effets à recevoir	4 647 789	5 276 046
Clients avoirs à établir	<927 831>	5 735 983
Clients douteux ou litigieux	4 824 271	3 930 628
Total des comptes clients bruts	26 103 158	38 142 638
Provisions sur créances clients	<4 824 271>	<3 930 628>
Total des comptes clients nets	21 278 887	34 212 010

IV.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Avances et prêts au personnel	137 773	182 710
Etat et collectivités publiques	6 317 568	4 088 216
Fournisseurs débiteurs	681 838	1 015 177
Créances envers les sociétés du groupe (*)	6 937 014	3 901 606
Charges constatées d'avance	221 080	351 905
RRR à obtenir	-	173 512
Produits à recevoir	609 209	-
Blocage et déblocage	50 586	-
Compte d'attente	205 033	205 033
Total des autres actifs courants Brut	15 160 100	9 918 159
Provisions des autres actifs courants	<205 033>	<205 033>
Total des autres actifs courants nets	14 955 067	9 713 126

(*) Les créances envers les sociétés du groupe sont présentées au niveau de la note VII.3.

IV.8 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Placement ATB	-	2 000 000
STB SICAV	105 565	2 606 836
BTK SICAV	239 944	-
Sanadett Sicav	7 878	7 878
Salamet CAP	2 194	2 194
Echéance à moins d'un an sur Prêt AB Corporation	134 637	123 116
Echéance à moins d'un an sur Prêt Somocer Négoce	206 950	206 950
Billet de trésorerie SANIMED	-	2 000 000
Total des autres actifs financiers	697 168	6 946 974

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Banques	211 887	345 199
Caisse	5 299	18 473
Total des liquidités & équivalents de liquidités	217 186	363 672

IV.10 Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Capital social	34 513 514	34 513 514
Réserve légale	656 890	656 890
Réserve spéciale de réévaluation légale	7 013 452	-
Réserve spéciale de réévaluation libre	16 018 520	-
Prime d'émission	12 986 487	12 986 487
Subventions d'investissements	694 570	873 569
Résultats reportés	<21 023 856>	<11 256 225>
Capitaux propres avant résultat	50 859 577	37 774 235
Résultat de l'exercice (*)	<14 524 034>	<9 767 631>
Capitaux propres avant affectation	36 335 543	28 006 604

Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2024 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Amort. Subvent.	Réévaluation	Solde au 31/12/2024
Capital	34 513 514	-	-	-	-	34 513 514
Réserve légale	656 890	-	-	-		656 890
Réserve spéciale de réévaluation légale	-				7 013 452	7 013 452
Réserve spéciale de réévaluation libre	-				16 018 520	16 018 520
Prime d'émission	12 986 487	-	-	-		12 986 487
Résultats reportés	<11 256 225>	<9 767 631>	-	-		<21 023 856>
Subventions d'investissements	873 569	-	-	<178 999>		694 570
Résultat de l'exercice (**)	<9 767 631>	9 767 631	<14 524 034>	-		<14 524 034>
Total	28 006 604	-	<14 524 034>	<178 999>	23 031 972	36 335 543

Les amortissements différés non encore imputés au 31 décembre 2024 s'élèvent à 21.831.515 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Total	Imputation	Perte de report	Reste à imputer
Amortissements différés 2020	1 380 648	-	-	1 380 648
Amortissements différés 2022	2 968 828	-	-	2 968 828
Report déficitaire 2023	2 687 309	-	-	2 687 309
Amortissements différés 2023	3 620 955	-	-	3 620 955
Report déficitaire 2024	3 448 395			3 651 084
Amortissements différés 2024	7 725 379	-	-	7 522 690
Total	21 831 515	-	-	21 831 515

(**) Le résultat par action de la société se présente comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Résultat net	<14 524 034>	<9 767 631>
Nombre moyen pondéré d'actions	34 513 514	34 513 514
Résultat par action	<0,420>	<0,283>

IV.11 Emprunts

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts leasing	232 272	447 878
Emprunts BNA	939 555	2 128 545
Emprunts STB	2 115 901	3 816 566
Emprunt BH	1 642 995	2 223 718
Emprunt Attijari	315 847	476 036
Engagement dette fiscale	34 448 375	29 088 681
Engagement dette sociale CNSS	1 015 220	25 932

Total des emprunts	40 710 165	38 207 356
---------------------------	-------------------	-------------------

IV.12 Autres passifs non courants

Les autres passifs se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Provision pour risques et charges	1 541 383	1 241 383
Provision pour départ à la retraite	261 830	174 338
Total des autres passifs non courants	1 803 213	1 415 721

IV.13 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Fournisseurs d'exploitation	12 167 100	18 662 606
Fournisseurs effets à payer	2 429 758	4 759 643
Fournisseurs d'immobilisations	43 854	43 854
Fournisseurs factures non parvenues	25 803	-
Fournisseurs arrangements	1 581 517	-
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 248 032	23 466 103

IV.14 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Dettes dues au personnel	376 873	302 642
Dettes sociales CNSS	1 107 828	690 362
Congés à payer	154 969	179 270
Etat, impôts et taxes	7 141 705	5 910 967
Actionnaires dividendes à payer	15 833	15 833
Dettes envers les sociétés du groupe (*)	188 777	73 523
Débiteur créditeur divers	7 000	7 000
Obligations cautionnées	235 589	957 301
Charges à payer	1 906 970	2 320 289
Créditeurs divers	42 004	35 524
Total des autres passifs courants	11 177 548	10 492 711

(*) Les dettes envers les sociétés du groupe sont présentées au niveau de la note VII.3.

IV.15 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Découverts bancaires	12 120 714	8 172 401
Crédits de gestion à court terme	5 880 000	5 880 000
Factures escomptées	2 439 777	10 718 225
Financement en devises	5 139 238	5 849 739

Intérêts courus et non échus	926 116	504 301
Emprunts leasing à moins d'un an	215 606	203 056
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (*)	8 413 445	6 693 519
Crédits immobilisables	670 669	1 147 888
Billet de trésorerie	-	2 000 000
Total concours bancaires et autres passifs financiers	35 805 565	41 169 129

(*) Voir note IX.2 pour le détail des emprunts bancaires ainsi que les mouvements de l'exercice.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Ventes locales	33 809 918	48 223 998
Ventes à l'exportation	3 614 678	8 289 502
Ventes en suspension	13 109	-
Total des revenus	37 437 705	56 513 500

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se sont élevés en 2024 à 178.999 DT contre 211.756 DT en 2023 et sont relatifs à la quote-part passée en résultat des subventions d'investissements et d'exploitation.

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Achats Matières	15 321 479	21 717 603
Achats d'approvisionnements	4 371 566	7 200 944
Achats non stockés	5 567 937	6 641 129
Total des achats d'approvisionnement	25 260 982	35 559 676

V.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Salaires et compléments de salaires	4 742 605	4 891 447
Charges sociales légales	1 059 490	990 691
Autres charges de personnel	264 454	333 270
Total des charges de personnel	6 066 549	6 215 408

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Dotations aux amortissements	3 448 395	3 188 330
Résorptions des autres actifs non courants	4 074 295	3 844 264
Dotations aux provisions sur stocks	172 852	307 100
Dotation aux provisions des soldes clients	893 643	806 992
Dotation aux provisions pour risques et charges	300 000	325 000
Dotation aux provisions pour départ à la retraite	87 492	-
Dotation aux prov. pour dép. des Immo. Fin	1 438 953	1 270 443
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	10 415 630	9 742 129

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Loyers et charges locatives	159 133	133 122
Entretiens et réparations	128 600	244 680
Assurances (nettes des transferts de charges)	<263 368>	<39 763>
Autres services extérieurs	10 151	22 628
Honoraires	288 672	440 392
Publicité	53 754	180 226
Transport sur ventes	687 560	1 078 549
Dons et subventions	148 257	137 345
Voyages et déplacements	5 561	19 199
Missions & réceptions	32 911	22 934
Frais de gardiennage	91 891	142 649
Frais postaux et de télécommunication	45 940	40 781
Commissions sur ventes	1 904 178	2 029 908
Commissions bancaires	425 040	680 522
Impôts et taxes	23 712	36 711
Total des autres charges d'exploitation	3 741 992	5 169 883

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts sur opérations d'escomptes	713 453	1 895 458
Intérêts débiteurs	1 269 131	1 049 343
Intérêts sur crédits de gestion	293 476	770 563
Intérêts des emprunts et des dettes	1 202 288	1 677 505
Intérêts leasing	94 859	42 355
Intérêts sur financement en devise	271 818	165 353
Intérêts sur ouverture de lettres de crédits	75 112	75 901
Intérêts liés aux avances sur factures	396 293	825 185
Escomptes accordées	403 199	746 926
Intérêts de retard	564 382	683 187
Pertes de change	133 221	297 084
Total des charges financières	5 417 232	8 228 860
Gain de change	<193 044>	<539 281>
Intérêts sur prorogation clients	2 265	<46 242>
Total des produits financiers	<190 779>	<585 523>
Total des charges financières nettes	5 226 453	7 643 337

V.8 Produits des placements

Les produits des placements se sont élevés en 2024 à 441.757 DT contre 792.468 DT en 2023 et correspondent aux intérêts sur le prêt accordé à AB Corporation de 144.476 DT, aux intérêts sur le prêt accordé à Somocer Négoce de 155.672 DT, aux intérêts des placements de 139.184 DT et autres intérêts de 2.425 DT.

V.9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Gains suite l'amnistie fiscale	-	91 913
Autres gains exceptionnels	-	1 387
Jetons de présence	12 500	-
Total des autres gains ordinaires	12 500	93 300

V.10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	<329 776>	<550 643>
Total des autres gains ordinaires	<329 776>	<550 643>

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation des flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie affectés à l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un encaissement net de 11.490.541 DT et sont principalement retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, les encaissements et décaissements liés aux titres de placement et la quote-part des subventions d'investissement.

VI. Flux de 2 trésorerie liée à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un décaissement net de 2.422.968 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissements nets pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants pour 2.566.945 DT et ;
- Encaissements nets pour l'acquisition d'immobilisations financières de 143.977 DT.

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux provenant du financement ont dégagé un décaissement net de 13.162.372 DT et se détaillent comme suit :

- Encaissements des emprunts bancaires et leasing pour 27.133.377 DT ;
- Décaissements des emprunts bancaires et leasing pour 40.295.749 DT.

La trésorerie à la clôture de l'exercice se détaille comme suit :

Désignation	2024	2023
Liquidités et équivalents de liquidités	217 186	363 672
Concours bancaires	<12 120 714>	<8 172 401>
Total	<11 903 528>	<7 808 729>

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

Les transactions et les soldes avec les parties liées se présentent ainsi :

VII.1 Ventes

Les ventes hors taxes réalisées au cours de l'année 2024 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Société A.B.C.	1 316 506	3 137 520
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	571 121	1 355 496
Société SOMOCER	3 559 002	12 362 753
Société AGRIMED	8 401	6 624

Société 3S TRADING	624 247	911 834
Société SOMOCER TRANSPORT	180 690	256 757
Société SOMOCER NEGOCE	2 195	20 885
Total du chiffre d'affaires (HTVA)	6 262 162	18 051 869

VII.2 Achats

Les achats réalisés au cours de l'année 2024 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2024</i>	<i>31.12.2023</i>
Société SOMOCER	15 656 146	23 648 723
Société A.B.C.	-	94
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	2 438 930	3 800 849
SOMOCER Transport	635 422	862 668
Total des achats (HTVA)	18 730 498	28 312 334

VII.3 Autres transactions avec les parties liées

- Courant l'exercice 2024, SOTEMAIL a acheté de l'électricité auprès de SOMOCER, par l'intermédiaire de la Société Tunisienne d'électricité et de Gaz, pour un montant de 1.511.730 DT hors taxes.

En date du 31 mars 2019, SOTEMAIL a transformé ses créances envers la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 2.410.796 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

Un nouvel échéancier a été établi en date du 1er janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 Mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

Un deuxième échéancier a été établi en date du 1er janvier 2024, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 1.805.948 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31 décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%

Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 1.681.285 DT dont 134.637 DT payables à moins d'un an. Les intérêts constatés par la société " SOTEMAIL " au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 144.476 DT hors taxes.

- Le Conseil d'Administration a autorisé en 2016 la convention d'assistance entre la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoces qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à partir du 01 octobre 2016. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoces est rémunérée par une commission égale à 1,5% du montant des revenus réalisés par SOTEMAIL et ce, pour une période de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Un premier avenant a été signé le 1^{er} juillet 2019 portant sur la révision à la hausse du taux de la commission passant de 1,5% à 2,5% avec une date d'effet le 1^{er} janvier 2019.

Un deuxième avenant a été signé en 2023 portant sur la révision à la hausse du taux de la commission passant de 2,5% à 3,5%.

Un troisième avenant signé en 2024 portant sur la révision à la hausse du taux de la commission passant, à partir du 1^{er} janvier 2024, de 3,5% à 5%.

Le montant des commissions constaté par la société SOTEMAIL au titre de l'exercice 2024 s'élève à 1.871.887 DT hors taxes.

- La société loue auprès de la société « SOMOCER » un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.
- En date du 1^{er} janvier 2023, SOMOCER a transformé les créances de la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 2.172.972 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 1.759.072 DT dont 206.950 DT payables à moins d'un an. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2024 s'élèvent à 155.672 DT hors taxes.
- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOTEMAIL pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10.5% par an.
- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par SANIMED pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10.5% par an.

VII.3 Soldes avec les parties liées

La situation des soldes avec les parties liées au 31 décembre 2024 se résume au tableau ci-dessous :

En Dinar Tunisien	Autres actifs courants	Soldes Clients	Prêt (Long & Court termes) (*)	Solde Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
A.B.C.		2 632 230				2 632 230
SOMOCER	46 625	374 155		<1 307 029>		<889 691>
AB Corporation	1 251 015	55 967	1 681 285			2 988 267
SANIMED	67 633	556				68 189
SOMOCER NEGOCE	3 058 540	30 258	1 759 072	<1 262 033>		3 585 837
AGRIMED		20 108			<67 633>	<47 525>
3S TRADING	239 627	1 229 491				1 469 118
KIT		87 214				87 214

SMC		961 914		<219 625>	<121 144>	621 145
STE SOMOCER DE TRANSPORT	120 302	475 685		<471 185>		124 802
SOCIETE PERIMETRE DE GESTION	2 153 272					2 153 272
Total	6 937 014	5 867 578	3 440 357	<3 259 872>	<188 777>	12 796 300

(*)Étant donné les retards considérables constatés dans le recouvrement des créances de SOMOCER NEGOCE et AB CORPORATION et suite à l'incapacité de ces derniers à honorer leurs engagements envers SOTEMAIL dans les délais requis, cette dernière a transformé ces créances en prêts en compte courant payables sur une période de 10 ans et moyennant des intérêts au taux de 8% l'an (appliqué au principal non encore remboursé).

La situation des soldes avec les parties liées au 31 décembre 2023 se résume au tableau ci-dessous :

En Dinar Tunisien	Autres actifs courants	Soldes Clients	Prêt (Long & Court termes)	Solde Fournisseurs (*)	Autres passifs courants	Billet de trésorerie	Total
A.B.C.		2 543 693					2 543 693
SOMOCER		1 553 815		<259 442>	<66 418>		1 227 955
AB Corporation	1 224 594		1 553 115				2 777 710
SANIMED		82				2 000 000	2 000 082
SOMOCER NEGOCE	551 095	27 594	1 966 022	514 616			3 059 327
AGRIMED		8 805				<2 000 000>	<1 991 195>
3S TRADING		2 382 615		5 556	<7 105>		2 381 066
SMC		282 177		<1 686 253>			<1 404 076>
STE SOMOCER DE TRANSPORT	2 000	381 863		<22 589>			361 274
STE PERIMETRE DE GESTION	2 123 917						2 123 917
Total	3 901 606	7 180 644	3 519 137	<1 448 112>	<73 523>	-	13 079 752

VIII.1 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2024	31.12.2023	Charges	31.12.2024	31.12.2023	Soldes	31.12.2024	31.12.2023
CA Local	33 823 027	48 223 998	Stockage					
CA Export	3 614 678	8 289 502						
Production stocké	<1 500 551>	<2 435 612>						
Total	35 937 154	54 077 888	Total			Production	35 937 154	54 077 888
Production	35 937 154	54 077 888	- Achats consommés	25 260 982	35 559 676	Marge sur coût matière	10 676 172	18 518 212
Marge sur coût matière	10 676 172	18 518 212	Autres charges externes	3 718 280	5 133 172	Valeur ajoutée	6 957 892	13 385 040
Valeur ajoutée	6 957 892	13 385 040	Charges de personnel	6 066 549	6 215 408	Excédent brut d'exploitation	867 631	7 132 921
<14 524 034>			Impôts et taxes	23 712	36 711			
			Total	6 090 261	6 252 120			
Excédent brut d'exploitation	867 631	7 132 921	Charges financières nettes	5 226 453	7 643 337			
Autre produits ordinaires	12 500	93 300	Autres pertes ordinaires	329 776	550 643			
Produits financiers	441 757	792 468	DAAP	10 415 630	9 742 129			
Quotes-parts des subv d'investissement	178 999	211 756	Impôt sur les bénéfices	53 062	61 967			
Total	1 500 887	8 230 444	Total	16 024 921	17 998 075	Résultat des activités ordinaires	<14 524 034>	<9 767 631>
Résultat des activités ordinaires	<14 524 034>	<9 767 631>	Pertes extraordinaires	-	-	Résultat après modifications	<14 524 034>	<9 767 631>
Total	<14 524 034>	<9 767 631>	Total	-	-			

IX.1 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	V.B 2023	Acquisitions	Réévaluation	V.B 2024	Amortiss. Cumulés 2023	Dotations	Réévaluation	Amortiss. Cumulés 2024	VCN 2023	VCN 2024
Logiciel	218 027	36 425		254 452	203 029	19 996		223 025	14 998	31 427
Fond de commerce	30 000	-		30 000	8 625	1 500		10 125	21 375	19 875
Total I. Incorporelles	248 027	36 425		284 452	211 654	21 496		233 150	36 373	51 302
Terrains	2 327 442	-	5 065 639	7 393 081	-	-		-	2 327 442	7 393 081
Constructions	12 763 027	12 709	13 744 889	26 520 625	4 089 776	286 155	<4 221 446>	154 485	8 673 251	26 366 140
Agen. Amén. &Inst.	5 071 873	-		5 071 873	3 167 056	243 784		3 410 840	1 904 817	1 661 033
Matériels de transports	327 024	-		327 024	146 529	17 885		164 414	180 495	162 610
Matériels industriels	56 154 098	884 093		57 038 191	25 384 969	2 647 558		28 032 527	30 769 129	29 005 664
Equipements de bureau	108 032	2 270		110 302	87 857	7 411		95 268	20 175	15 034
Matériels informatiques	306 442	3 107		309 549	244 058	20 366		264 424	62 384	45 125
Constructions à Stat. Jurid. Part.	1 363 387	-		1 363 387	219 962	26 922		246 884	1 143 425	1 116 503
Mat. Indus. à Stat. Jurid. Part.	4 028 957	-		4 028 957	2 462 475	247 706		2 710 181	1 566 482	1 318 776
Mat. de transp. à Stat. Jurid. Part.	1 216 079	-		1 216 079	910 824	46 897		957 721	305 255	258 358
Immobilisations en cours	882 942	358 882		1 241 825	-	-		-	882 943	1 241 825
Total I.Corporelles	84 549 304	1 261 061	18 810 528	104 620 893	36 713 506	3 544 684	<4 221 446>	36 036 744	47 835 798	68 584 149
Total immobilisations	84 797 331	1 297 486	18 810 528	104 905 345	36 925 160	3 566 180	<4 221 446>	36 269 894	47 872 171	68 635 451

**Il est à noter que ce montant tient compte d'une partie de la résorption des frais préliminaire de l'exercice et qui s'élèvent à 117 785 DT.*

IX.2 Tableau de variation des emprunts

<i>Emprunts</i>	<i>Solde au 31.12.2023</i>			Nouveaux emprunts	Règlement échéances	<i>Solde au 31.12.2024</i>		
	Total Fin de l'exercice	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an			Total Fin de l'exercice	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an
BH (7 MD)	520 072	-	520 072	-	<258 290>	261 782	-	261 782
UBCI (1,35 MD)	140 625	-	140 625	-	<112 500>	28 125	-	28 125
STB (1,436 MD)	865 595	472 143	393 452	-	<78 690>	786 905	157 381	629 524
STB (5 MD)	1 500 000	-	1 500 000	-	<500 000>	1 000 000	-	1 000 000
STB (1 MD)	783 333	533 333	250 000	-	<150 000>	633 333	333 333	300 000
ATTIJ (0,800 MD)	646 096	476 036	170 060	-	<144 703>	501 393	315 847	185 546
STB (0,116 MD)	61 277	37 709	23 568	-	<7 857>	53 420	18 854	34 566
STB (1,191 MD)	439 011	125 432	313 579	-	<62 716>	376 295	-	376 295
STB (0,724 MD)	615 400	434 400	181 000	-	<60 333>	555 067	289 600	265 467
BH (3.5 MD)	3 041 492	2 223 718	817 774	-	-	3 041 492	1 642 995	1 398 497
BNA (3.849 MD)	2 208 307	1 137 712	1 070 595	-	<126 368>	2 081 939	238 722	1 843 217
BNA (1.450 MD)	1 338 557	990 833	347 724	-	<178 557>	1 160 000	700 833	459 167
STB (0.004 MD)	3 169	2 377	792	-	<330>	2 839	1 585	1 254
STB (0.169 MD)	114 998	75 794	39 204	-	<10 454>	104 544	44 431	60 113
STB (0.017 MD)	12 240	9 792	2 448	-	<2 244>	9 996	7 344	2 652
STB (0.181 MD)	111 066	60 581	50 481	-	<10 097>	100 969	20 194	80 775
STB (0.805 MD)	452 832	201 259	251 574	-	<50 315>	402 518	-	402 518
STB (0.020 MD)	14 313	11 246	3 067	-	<2 812>	11 501	8 179	3 322
STB (2.470 MD)	2 470 000	1 852 500	617 500	-	<154 375>	2 315 625	1 235 000	1 080 625
Total emprunts en dinars	15 338 384	8 644 865	6 693 519	-	<1 910 641>	13 427 743	5 014 298	8 413 445

IX.3 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Total charges d'intérêts sur emprunt	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an	Total des paiements restants au 31.12.2024	Taux d'intérêt
2 023	179982	Construction	655 227	173 272	215 606	232 272	447 878	1,42%
Total			655 227	173 272	215 606	232 272	447 878	

X. Les engagements hors bilan

X.1 Engagements donnés

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
a) Garanties personnelles			
- Cautionnement et autres garanties	632 809	STEG	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG)
b) Garanties réelles			
- Hypothèques			
	Montant		
- Nantissements	1,45 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,8 MD	ATTIJARI	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,742 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	5 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,5 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,54 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,7 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4,8 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,35 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	7,3 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	6,05 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,5 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,45 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,4 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,3 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,75 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	14,145 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4,8 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,8 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels

			Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	6,855 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	0,145 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	1,8 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4,4 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	3 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
c) Effet escomptés et non échus et avance sur factures	16,8 MD		

X.2 Engagements reçus :

Type d'engagement	Valeur totale	Société	Observation
a) Garanties réelles			
Hypothèques	1 200 000	Ben Rjeb	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	1 400 000	Ghadab	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	4 500 000	Naguez	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	1 700 000	Naguez	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Nantissement	250 000	TURKOISE	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	150 000	TURKOISE	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	316 152	GLC	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	50 000	DELTA CERAM	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	82 202	NOVA CERAM	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.

XI. Intérêts sur crédit bancaire non encore échus :

Organisme Financier	Montant (DT)	Intérêts non courus (DT)
UBCI (1,35 MD)	1 350 000	7 348
STB (0,960MD)	960 000	7 083
STB (5 MD)	5 000 000	67 850
STB (1 MD)	1 000 000	7 011
BH (0.530) MD	530 000	3 684
ATTIJ (0,800 MD)	800 000	11 193
BTK (0,433 MD)	433 000	839
BTK (0,150 MD)	150 000	367
STB (1,191 MD)	1 191 000	19 023
STB (0,724 MD)	724 000	5 692
Emprunt BH (3.5 MD)	3 500 000	25 252
Emprunt BNA (3.849 MD)	3 849 000	22 363
Emprunt BNA (1.450 MD)	1 450 000	11 238
Emprunt STB (0.805 MD)	805 000	17 150
Total	21 742 000	206 093

XII. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Une réunion a été tenue au Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 14 mai 2025 présidée par Madame le Juge du séquestre, de la liquidation et de l'administration judiciaire, à laquelle a assisté Madame le juge commissaire, les mandataires de justice, le management de SOTEMAIL, les représentants de la STEG, de la CNSS, de la Direction des Grandes Entreprises auprès du ministère des finances et les représentants des principales banques partenaires à savoir la STB, la BH Bank et la BNA et ce à l'effet de la restructuration et du rééchelonnement des dettes.

Ces discussions, ont abouti à la mise en place d'un programme global de restructuration destiné à rééquilibrer l'endettement de SOTEMAIL et à préserver la capacité du financement de son exploitation.

Un accord de rééchelonnement a été conclu avec la STEG. Des échéanciers de rééchelonnement ont été signés dans le cadre de l'amnistie fiscale et de l'amnistie sociale.

Le management est actuellement en phase de finalisation de la mise en place des crédits avec les banques. Les principaux accords sont les suivants :

1) STEG

Le rééchelonnement a été effectué sur 3 ans, soit 36 mensualités portant sur un montant de 2,6 MDT.

2) Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOTEMAIL a convenu, le 30 juin 2025, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 40.527 milles dinars moyennant l'abandon des pénalités d'un montant de 23.160 milles dinars au 31.12.2024 sous réserve du respect du calendrier.

3) Amnistie sociale

Dans le cadre de l'amnistie sociale, SOTEMAIL a convenu, le 30 juin 2025, d'un échéancier de règlement avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour un montant de 1.423 milles dinars sur une période de 4 ans.

4) Banques

- BH Bank :

La BH Bank a notifié son accord de principe en date du 08 septembre 2025 pour notamment la mise en place d'un crédit de restructuration des impayés à la date du 15 mai 2025 d'un montant de 4.860 MDT sur 10 ans avec 2 années de grâce au taux TMM+3 avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe des crédits de gestion.

- STB :

La STB a notifié son accord de principe pour l'octroi :

- D'un Crédit CLT de consolidation sur 10 ans dont 2 années de grâce d'un montant de 5.652 mdt,
- D'un crédit de rééchelonnement du COVID sotugaré d'un montant de 0,086 mDT,
- D'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant de 8.590 mdt

5) Administration Judiciaire

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 17 février 2025, deux administrateurs judiciaires et un contrôleur ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement de l'administrateur précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération.

En date du 24 juin 2025, un troisième mandataire judiciaire a été ajouté pour formant ainsi un comité de mandataire.

Par ailleurs, aucun autre évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Tunis le 9^r octobre 2025

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »
Menzel Hayet, 5033 Monastir**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Email (« SOTEMAIL » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 36.335.543 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 14.524.034 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOTEMAIL au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- 1) SOTEMAIL détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) à court terme ainsi que des créances clients (net des soldes fournisseurs) sur les sociétés A.B.C et SOMOCER Négoce (parties liées) pour un montant total de 4.734 mille DT.. Ces créances n'ont pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Étant donné les retards constatés dans le recouvrement de ces créances et les cas des impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'une provision devrait être estimée et constatée au niveau des états financiers en couverture au risque de défaut potentiel lié à ces créances.
- 2) Dans le cadre de notre audit, nous avons envoyé des lettres de circularisations adressées aux banques et aux avocats. A la date de notre rapport, nous n'avons pas reçu toutes les réponses des tiers circularisés. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, les réponses manquantes pourraient nous conduire à étendre l'étendue de nos investigations et à réexaminer nos conclusions.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de

déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 26.103.158 DT et provisionnées à hauteur de 4.824.271 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la direction détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de celles-ci selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses par rapport aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, de l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), de l'existence d'éventuelles garanties ainsi que toute autre information disponible concernant la situation financière des créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour une valeur brute de 24.341.544 DT et provisionnés à hauteur de 686.300 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'achat majoré des frais d'approche pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture, les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observations

Nous attirons l'attention sur ce qui suit :

- Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 avril 2024 le gel des comptes bancaires de SOTEMAIL et sa mise sous administration d'un mandataire de justice. Ce gel est levé à la suite de la désignation, par décision du tribunal de première instance de Monastir en date du 5 juin 2024, d'un mandataire de justice chargé de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration

judiciaire. En date du 17 février 2025, deux mandataires de justice et un contrôleur ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement du mandataire précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération. Un troisième mandataire de justice a été nommé le 24 juin 2025, formant ainsi un comité de mandataire.

- La note III.1 aux états financiers qui fait état du changement de méthode comptable opéré courant 2024. En effet, la société a opté pour le modèle de réévaluation à la juste valeur des rubriques « Terrains » et « Constructions » conformément aux dispositions de la Norme Comptable 5 relative aux immobilisations corporelles.

Cette opération a dégagé un écart de réévaluation de 23.031.972 DT comptabilisé en capitaux propres.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration (« Rapport de gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers exprimées ci-dessus.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Application de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement

Les conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été autorisées par le Conseil d'Administration mais n'ont pas fait l'objet de rapport spécial des commissaires aux comptes tel que prévu par les dispositions de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce, nous avons demandé à la direction générale des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. Une lettre datée du 3 avril 2025 a été adressée à la direction générale de la société à l'effet de nous fournir une mise à jour de la situation de la société ainsi que les résultats obtenus à la suite des mesures mises en place.

Les notes aux états financiers II.1 « Difficultés opérationnelles et financières » et XII « événements postérieurs à la clôture » relatent les actions réalisées et planifiées par le management en réponse à cette situation. Sur la base de ces éléments, le management a établi un business plan pour la période 2025-2035 sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière. La capacité de la société d'honorer ses engagements financiers reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan.

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2024**

Tunis le 9 octobre 2025

*Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »
Menzel Hayet, 5033 Monastir*

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos
le 31 décembre 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration nous a avisés de l'existence des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2024 et visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales :

1. Concours bancaires et crédits de gestion

Les concours bancaires ainsi que les crédits de gestion dont bénéficie la société s'élèvent au 31 décembre 2024 à 26.250.398 DT et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2024</i>
Découverts bancaires	12 120 714
Crédits de gestion à court terme	5 880 000
Factures escomptées	2 439 777
Financement en devises	5 139 238
Crédits mobilisables	670 669
Total concours bancaires et autres passifs financiers	26 250 398

2. Autres Transactions avec les parties liées

- En 2024, un avenant à la convention d'assistance qui porte sur la gestion et l'administration des ventes entre la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoces a été signé. En vertu de cet avenant, le taux de la commission a été révisé à la hausse passant de 3,5% à 5% avec une date d'effet le 1^{er} janvier 2024. Le montant des commissions facturé par la société SOMOCER Négoces au titre de l'année 2024 s'élève à 1.871.887 DT hors taxes.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration réuni le 05 juillet 2024. Toutefois, ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration sur la base d'un rapport spécial des commissaires aux comptes tel que préconisé par l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. Ventes à des parties liées

Les ventes hors taxes réalisées au cours de l'année 2024 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de **6 261 003** DT (en hors taxes) et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2024</i>
Société A.B.C.	1 316 506
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	571 121
Société SOMOCER	3 559 002
Société AGRIMED	8 401
Société 3S TRADING	624 247
Société SOMOCER TRANSPORT	180 690
Société SOMOCER NEGOCE	2 195
Total du chiffre d'affaires (HTVA)	6 262 162

2. Achats auprès des parties liées

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2024 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de **17.201.106** DT et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2024</i>
Société SOMOCER	15 656 146
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	2 438 930
SOMOCER Transport	635 422
Total des achats (HTVA)	18 730 498

3. Emprunts bancaires

Le solde des emprunts bancaires ainsi que des dettes de leasing restant à régler au 31 décembre 2024 s'élève à un montant total de 13.875.621 DT se détaillant comme suit :

Emprunts	Solde au 31.12.2024		
	Échéance à -1 an	Échéance à + 1 an	Total Fin de période
BH (7 MD)	261 782	-	261 782
UBCI (1,35 MD)	28 125	-	28 125
STB (1,436 MD)	629 524	157 381	786 905
STB (5 MD)	1 000 000	-	1 000 000
STB (1 MD)	300 000	333 333	633 333
ATTIJ (0,800 MD)	185 546	315 847	501 393
STB (0,116 MD)	34 566	18 854	53 420
STB (1,191 MD)	376 295	-	376 295
STB (0,724 MD)	265 467	289 600	555 067
BH (3.5 MD)	1 398 497	1 642 995	3 041 492
BNA (3.849 MD)	1 843 217	238 722	2 081 939
BNA (1.450 MD)	459 167	700 833	1 160 000
STB (0.004 MD)	1 254	1 585	2 839
STB (0.169 MD)	60 113	44 431	104 544
STB (0.017 MD)	2 652	7 344	9 996
STB (0.181 MD)	80 775	20 194	100 969
STB (0.805 MD)	402 518	-	402 518
STB (0.020 MD)	3 322	8 179	11 501
STB (2.470 MD)	1 080 625	1 235 000	2 315 625
Total emprunts bancaires en dinars	8 413 445	5 014 298	13 427 743
Emprunts leasing	215 606	232 272	447 878
Total emprunts en dinars	8 629 051	5 246 570	13 875 621

4. Autres transactions avec les parties liées

- En date du 1^{er} janvier 2023, SOTEMAIL a transformé les créances détenues sur la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 2.172.972 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 1.759.072 DT dont 206.950 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 206.950 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2024. Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2024 s'élève à 155 672 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- En date du 1^{er} janvier 2023, SOTEMAIL a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant de prêt restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 1.681.285 DT dont 134.637 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 124.664 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2024. Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2024 s'élève à 120.617 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- Courant l'exercice 2024, SOTEMAIL a acheté de l'électricité auprès de SOMOCER, par l'intermédiaire de la Société Tunisienne d'électricité et de Gaz, pour un montant de 1.511.730 DT hors taxes. Aucune convention n'a été signée entre les deux sociétés.
- La société loue auprès de la société « SOMOCER » un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.

5. Billets de Trésorerie

- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOTEMAIL pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10.5% par an.
- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par SANIMED pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10.5% par an.

Ces deux billets de trésorerie ont été soldés suite à la conclusion, le 22 Mars 2024, d'une convention quadripartite, entre SANIMED, SOMOCER, SOTEMAIL et AGRIMED, par laquelle SOTEMAIL a délégué sa créance détenue sur la société SANIMED à la société AGRIMED à concurrence de 2.000.000 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute du Directeur Général s'est élevée au titre de l'exercice 2024 à 236.547 DT, soit un net annuel de 138.989 DT et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2024, a décidé d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant brut annuel de 12 500 dinars au titre de l'exercice 2023.

- Les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2024, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA